



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 MAI 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Demande d'attribution du label « Ma commune aime lire et faire lire »

Date de convocation : 17 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Natacha MICHEL	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Excusé : 1

Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

N° 2 - Demande d'attribution du Label « Ma commune aime lire et faire lire »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

« Lire et Faire Lire » porté par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des Associations Familiales, est un programme national appelant les retraités à transmettre le plaisir de la lecture aux enfants.

A Saint-Jean-d'Angély, 20 bénévoles participent aux actions de Lire et Faire Lire auprès d'une école maternelle et d'une école élémentaire de la ville, ainsi qu'auprès de la Maison des Assistantes Maternelles et du CLSH de Beaufief.

Pour soutenir l'action de Lire et Faire Lire, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite obtenir le label « Ma commune aime Lire et Faire lire ».

Pour cela, elle s'engage à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et Faire Lire :

- en incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
- en communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme ;
- en associant ponctuellement les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la demande d'attribution du label « Lire et Faire Lire » ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (28)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.